

NAO MARKET

Les mesures unilatérales de l'employeur

La Direction a présenté ses mesures unilatérales bien en dessous des revendications du SNEC, non signataire des NAO 2018. Elles font suite à la dernière réunion des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) du 13 avril 2018 et à l'absence de signature de l'accord NAO par l'ensemble des organisations syndicales.

MESURES RELATIVES AU POUVOIR D'ACHAT

- ☞ Pour l'encadrement, revalorisation de la grille de salaire minimum de + 1 % au 1er janvier 2018 puis de 0,5 % au 1er septembre 2018.
- ☞ Extension de la Remise sur achats au site « rueducommerce.fr »
- ☞ Prise en charge du coffret carte C-ZAM et des frais de gestion de la carte CZAM, sous conditions.
- ☞ Lancement d'une carte salariés destinée à proposer des réductions à nos salariés auprès d'enseignes partenaires.

MESURE RELATIVE A LA SOLIDARITE

- ☞ Maintien du budget alloué au fonds de solidarité à hauteur de 260 000 €

Le SNEC déplore les mesures proposées qui ne vont pas améliorer considérablement le pouvoir d'achat de l'encadrement. La priorité du SNEC est désormais la refonte de la Rémunération Variable avec une **RVA** motivante et juste. L'encadrement attend la juste récompense de ses efforts.